



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A  
QUEBEC

*Procès-verbal Conseil consulaire n°4*

Ordre du jour du 18 juin 2015

- 1- Election du vice-président
- 2- Bilan du semestre et suggestions
- 3- Points divers

Participants :

- *Président du Conseil consulaire* : Monsieur Sébastien GIRARD, Consul général adjoint, représentant par délégation, le Consul général de France à Québec,
- *Membres du bureau* : Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES vice-président du Conseil consulaire, Monsieur Yves SALIBA, Monsieur Jérôme SPAGGIARI, Madame Nathalie BONNEU
- *Secrétaire* : Monsieur Yann DERET, consul adjoint, chef de chancellerie consulaire.

Début de la réunion à 10h35.

Prise de parole du représentant par délégation du Président du Conseil consulaire.  
Il est rappelé l'ordre du jour et l'objet principal de la réunion, l'élection du vice-président.

## 1- Election du vice-président

*Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES*, vice-président sortant rappelle la règle de l'alternance souhaitée par les conseillers consulaires lors de la première réunion du Conseil consulaire, ainsi que le rôle du vice-président en tant que représentant des Français de la circonscription consulaire assurant le lien entre la communauté française et le Consulat général de France à Québec.

Un tour de table est exécuté. *Monsieur Jérôme SPAGGIARI* et *Madame Nathalie BONNEU* ne soumettent pas leurs candidatures cette année à venir pour cause de contraintes professionnelles et personnelles qui les amèneront temporairement à l'extérieur de la circonscription.

*Monsieur Yves SALIBA* accepte de prendre la vice-présidence du Conseil consulaire, et obtient l'avis favorable à l'unanimité des conseillers consulaires.

*Monsieur Sébastien GIRARD*, représentant par délégation le Président du Conseil consulaire remercie *Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES*, vice-président sortant, de son implication et de son rôle prépondérant durant l'année écoulée. *Monsieur Yves SALIBA* est félicité pour sa prise de fonctions.

*Monsieur Yves SALIBA*, vice-président élu, convie les conseillers consulaires à garder à l'esprit la nécessité d'aider autant que possible la communauté française, d'échanger avec le Consulat sur les problèmes rencontrés et de trouver autant que possible des consensus sur les sujets abordés.

## 2- Bilan du semestre et suggestions :

*Madame Nathalie BONNEU* souligne l'assiduité des conseillers consulaires avec un bilan positif pour l'année écoulée. Elle relève l'intérêt des procès-verbaux pour informer la communauté française inscrite de la circonscription.

*Monsieur Jérôme SPAGIARRI* rapporte de son bilan annuel vingt-huit interactions significatives avec des Français en difficultés, ce qui lui semble peu. Il mentionne avoir été contacté à six reprises (sans compter les interactions dans les médias sociaux) pour des questions relatives aux frais de scolarité pour les étudiants depuis la mise en application de la réforme. En 2015, les requêtes sur ce sujet représenteraient 80% des sollicitations bien avant les problèmes d'immigration.

Il suggère par ailleurs une amélioration de la visibilité des conseillers consulaires. Il souhaiterait qu'une infolettre rappelle leur existence et leur disponibilité au profit de la communauté française pour trouver des réponses aux doléances éventuelles des membres de celle-ci en lien étroit avec la chancellerie consulaire.

*Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES* soulève l'idée d'une permanence consulaire avec des créneaux afin d'offrir plus d'opportunité d'échanges avec la communauté française.

Il est envisagé de retenir le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois pour assurer une permanence individuelle ou collective avec prise de rendez-vous. Cette proposition fera l'objet d'une réflexion plus avant entre les conseillers consulaires et en partenariat avec le Consulat pour la mise à disposition de l'outil d'information (internet-page d'accueil du Consulat-site Facebook) et d'un bureau.

La diffusion de messages concernant les permanences auprès de la communauté peut s'envisager par une diffusion générale via un courriel, au même titre que les parlementaires en visite au Consulat.

Il est entendu que la gestion des rendez-vous sera réalisée par les conseillers consulaires. Il reste à en définir le mode opératoire.

*Madame Nathalie BONNEU*, relève que la communication des coordonnées personnelles des conseillers consulaires sur le site internet du Consulat génère certaines difficultés. Elle souhaite la mise en place d'une adresse générique permettant à la communauté d'interpeller les conseillers consulaires. Cette option sera à étudier.

*Monsieur Sébastien GIRARD* mentionne la possibilité de réviser les contacts (adresses-courriels-téléphones) de l'organigramme à la demande des conseillers consulaires. Les coordonnées modifiées seront diffusées complémentirement aux liens Internet du Consulat dans l'infolettre du Consulat général de France à Québec.

*Madame Nathalie BONNEU* rapporte dans son bilan annuel qu'outre l'aide apportée directement aux Français de la circonscription par les conseillers consulaires, il convient de prendre en compte l'assistance apportée en réponse à des sollicitations du Consulat, comme récemment pour rechercher des médecins à référencer auprès de la communauté française.

Par ailleurs, elle note que ses fonctions de conseiller consulaire lui auront permis de s'engager jusque dans la représentation culturelle, avec de réelles opportunités durant cette première année de mandat pour :

- rencontrer la communauté et permettre la résolution de problèmes au profit de Français installés à Trois-Rivières.
- rechercher des financements pour des artistes français et dans le cadre des biennales.
- avoir un lien privilégié dans le cadre de ces fonctions professionnelles au sein de l'Université de Trois-Rivières avec les universitaires français et particulièrement ceux qui souhaiteraient s'implanter au Québec.

*Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES* dresse un bilan globalement positif avec des points divers à améliorer.

Il est souligné un manque de visibilité du conseil consulaire avec à la marge une marginalisation due à un manque d'implication dans les événements officiels, probablement lié à l'absence d'invitations proposées par le Consulat.

Il souhaite éviter une marginalisation des conseillers consulaires dans leurs rôles d'élus représentant les Français en améliorant la communication avec le Consulat général de France.

*Monsieur Sébastien GIRARD* souligne que le Consulat général représente les Français auprès des autorités québécoises tout en apportant son soutien administratif à la communauté française inscrite et de passage avec la chancellerie consulaire.

Il est rappelé que les conseillers consulaires représentent les Français auprès du Consulat avec la légitimité de leurs actions au titre d'élus. Il est précisé que pour certaines activités, le Consulat n'est pas systématiquement le maître d'œuvre dans le choix des convives, en nombre et qualité.

### 3- Points divers :

*Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES*, signale que les liens entre la communauté française et le Consulat général semblent s'amenuiser. C'est le constat d'une présence en déclin d'agents consulaires lors des activités organisées par les associations françaises de Québec au profit de la communauté française et d'une diminution significative des événements organisés par le Consulat général.

*Monsieur Yves SALIBA* abonde en ce sens et relève que la présence du Consulat lors d'événements associatifs rassure une partie de la communauté française, tout au moins les membres des associations.

*Monsieur Sébastien GIRARD* précise que les agents sont moins nombreux que par le passé au sein du Consulat général de France. De fait, les interventions de représentation sont en diminution pour des raisons organisationnelles. Concernant la diminution d'événements en lien avec le Consulat, il est notifié que les contraintes budgétaires imposent une plus grande sélectivité dans l'organisation des rencontres avec la communauté française .

*Madame Nathalie BONNEU* souhaite faire un point de situation sur l'organisation générale de la fête nationale.

*Monsieur Sébastien GIRARD* précise que l'organisation de cet événement est contrainte par des règles modifiées de gestion comptable et par une réduction des frais de représentation du poste. Il y a désormais une obligation à solliciter des commanditaires auprès d'entreprises locales dans un contexte économique peu favorable. Il est donc difficile de trouver des entreprises souhaitant investir dans ce projet annuel avec suffisamment d'intérêt pour la France et avec la volonté d'avoir comme interlocuteur privilégié le Consulat général comme lien coopératif.

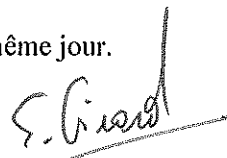
*Monsieur Yves SALIBA* relève l'absence de liste d'avocats et de notaires sur le site internet du Consulat général.

*Monsieur Sébastien GIRARD* rapporte que le Consulat général a mené des recherches pour trouver des avocats mais sans avoir obtenu de pistes viables. Le Consulat garde à l'esprit les risques liés au référencement (concurrences déloyales, attentes non atteintes, honoraires excessifs,...)

Les difficultés sont identiques concernant les notaires. Il est souligné que les actes notariés québécois sont en similitudes avec les actes notariés français. Il est par ailleurs permis aux ressortissants français résidents au Québec de faire établir des procurations devant les notaires locaux.

*Monsieur Michel GAUDART de SOULAGES* suggère que les associations puissent procéder à des référencements sur leurs propres sites internet si elles le souhaitent.

Clôture des débats et de l'ordre du jour, à 12h10, ce même jour.



Sébastien GIRARD

Représentant le Président du Conseil consulaire